12.06.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	15772281
Taille de pneu valide	7.50 - 15
LI / SI / PR	145 A2, 14 PR
TL/TT	TT
Marque	BKT
Profil	Pac Master Plus

Indications et caractéristiques

- Le pneu Pac Master Plus est un pneu lisse spécialement conçu pour les compacteurs
- Il offre une stabilité très élevée, une répartition uniforme de la pression au sol et un compactage homogène grâce à sa large surface de contact
- Son composé de caoutchouc spécial et résistant à la chaleur garantit une longue durée de vie

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

12.06.2025

Informations techniques

Numéro d'article	15772281
EAN	8903094048809
Taille de pneu valide	7.50 - 15
LI / SI / PR	145 A2, 14 PR
TL/TT	TT
Marque	BKT
Profil	Pac Master Plus
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	28,33
Taille de jante recommandée	6.0
Taille de jante autorisée	6.5
Pression maximale de l'air [bar]	8,75
Largeur du pneu [mm]	225
Diamètre extérieur du pneu [mm]	790
Stat. Rayon (SLR) [mm]	375
Circonférence de roulement [mm]	2385
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
145 A2	2900	10		8,75	
	2300	15		8,75	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.